

# Le barème d'honoraires

## Immobilier commercial

Honoraires sur cession de fonds de commerce, droit au bail, cession de titres, murs commerciaux et professionnels.

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>Montant d'honoraire HT</b>	<b>Montant d'honoraire TTC (En France métropolitaine)</b>
<b>De 1 € à 40 000 €</b>	Forfait de 5 000€	6 000€
<b>De 40 001 € à 80 000 €</b>	Forfait de 7 500€	9 000€
<b>De 80 001 € à 500 000 €</b>	10%	12%
<b>De 500 001 € à 800 000 €</b>	8%	9,6%
<b>Au delà de 800 000 €</b>	7%	8,4%

### Honoraires sur location de locaux commerciaux, bureaux et terrains industriels :

Les honoraires sont soit à la charge du bailleur, soit à la charge du preneur soit en charge partagée entre bailleur et preneur.

Honoraires d'agence HT fixés à 30% du loyer annuel HT et hors charges. En sus, TVA applicable au taux en vigueur.

### Honoraires de rédaction de bail commercial professionnel ou dérogatoire (HT)

Loyer de 0 à 5 000 € : honoraires à 1 000 € HT.

De 5 000 à 30 000 € : honoraires à 1 500 € HT.

Au delà de 30 000 € : honoraires à 7% HT.